

Chronique d'une rencontre entre un éleveur de cochons et ses voisins

Jordan Godfriaux

Eleveur-engraisseur de porcs à 1360 Malèves-Sainte-Marie

*Exploitation porcine reconnue en tant que Centre de Référence et d'Expérimentation
par la Région wallonne pour l'année 2007*

1. Description de l'exploitation

L'exploitation de M. et Mme Godfriaux-Warnier comprend l'élevage de 90 truies de race Landrace belge. Elles sont conduites en 7 bandes à 3 semaines d'intervalle. Les cochettes servant à renouveler le cheptel sont issues de l'exploitation. Lors de leur gestation, elles sont maintenues sur litière paillée en groupe dynamique. Les porcelets sont issus d'un croisement avec un vertrat Piétrain prélevé par l'exploitant.

Les truies mettent bas en cage sur litière. Après 5 semaines de lactation, les porcelets sont transportés vers les locaux de post-sevrage sur litière glissante mis en place dans le nouveau bâtiment jouxtant les loges d'engraissement, également sur litière glissante.

N'ayant pas de terres disponibles pour l'épandage des effluents, ceux-ci sont valorisés via des contrats de valorisation avec des tiers.

Les porcs gras sont commercialisés par la sclr Porcs Qualité Ardenne selon le cahier des charges Porc Fermier de Wallonie bénéficiant de la reconnaissance en tant que qualité différenciée.

L'élevage est encore exercé dans les bâtiments des parents de l'exploitant (situés à 200 m du bâtiment d'engraissement).

L'engraissement et le post-sevrage sont effectués dans un nouveau bâtiment de 42 m x 19 m. La hauteur à la corniche et au faîte sont respectivement de 3,8 et 7,2 m. Cette hauteur élevée permet de stocker la paille pour 9 mois. Les porcs ont accès au couloir de raclage, les loges étant séparées par des barrières. Deux vis d'alimentation sont installées en système biphasé.

Le choix pour ce type de bâtiment est le fruit de nombreuses visites en fermes et d'une longue réflexion menée par l'exploitant.



Figure 1 : Bâtiment d'engraissement

1.1. Un agrément en tant que Centre de Référence et d'Expérimentation

Pour l'année 2007, l'exploitation est reconnue en tant que Centre de Référence et d'Expérimentation (CRE) par la Région wallonne.

Parmi les activités réalisées dans le cadre du CRE, citons :

- De nombreuses visites de l'exploitation
- Une enquête auprès des riverains directs menée en été pour évaluer les impacts réels du bâtiment et entretenir la communication entre le producteur et son voisinage.
- L'étude et la réalisation de plantations pour l'intégration du bâtiment dans l'environnement.

Par ailleurs, un essai sur l'alimentation, réalisé avec l'aide de la sclr SCAR, consiste en l'estimation des impacts de l'alimentation en granulé par rapport à la farine en pré-engraissement (de 20 à 40 kg) sur les performances zootechniques.

1.2. Appui technique

La Filière Porcine Wallonne (FPW) asbl, ainsi que le Centre Interprofessionnel pour l'Amélioration et la Promotion animale (CIAP) participent à l'encadrement technique du CRE. Le service technique du fabricant d'aliments est également mis à contribution pour la réalisation de tâches spécifiques.

Le Département Productions et Nutrition animales du Centre wallon de Recherches agronomiques (CRA-W) est consulté pour la réalisation de l'étude alimentaire et de la mise à jeun des porcs.

2. La démarche auprès des riverains

2.1. L'enquête

Le projet d'implantation d'une nouvelle porcherie a été présenté par M. et Mme Godfriaux-Warnier, depuis le début, avec un grand souci de transparence afin qu'il soit acceptable et accepté par la population. Plusieurs initiatives ont été prises par l'éleveur pour initier un dialogue constructif, dans le respect des avis de chacun et chacune. A ce titre, une expérience est mise en place dans le but de gérer l'exploitation porcine en tenant compte des impacts sur le voisinage et sur le paysage.

Une enquête a été réalisée auprès des riverains durant le mois de juin 2007 afin de connaître la perception du voisinage par rapport à la porcherie après plusieurs mois de fonctionnement. Un questionnaire a été conçu avec l'aide de la FPW (Benoit Rixen) et de l'ULg – SEED (Professeur Pierre Stassart) avec trois questions principales concernant les nuisances potentielles dues aux bruits, aux odeurs et au charroi liés à l'exploitation. L'impact de l'implantation de la nouvelle porcherie d'engraissement sur la valeur foncière des habitations voisines a également été abordé. Pour la majorité des questions, plusieurs réponses étaient

proposées. Quelques questions étaient ouvertes ou semi-ouvertes et ont permis aux personnes interrogées d'argumenter plus précisément leurs points de vue.

En mai 2007, l'éleveur s'est donc rendu personnellement chez trente trois voisins, dont les habitations se trouvent dans les quatre directions par rapport à l'exploitation. A chaque visite, la démarche fut expliquée et le questionnaire distribué. Les participants étaient invités à donner leurs coordonnées mais l'anonymat était possible et garanti.

2.2. Les résultats

Une vingtaine de réponses ont été reçues sur les trente trois ménages contactés.

Le 19 juin 2007 une réunion s'est tenue avec les riverains, accompagnée par l'ULg en la personne de Pierre Stassart et la FPW (Benoit Rixen). Les premières réactions vont dans le sens d'une appréciation de la démarche de dialogue par les riverains. De plus, les personnes présentes affirment que les nuisances sont «très limitées» voire «insignifiantes», contrairement à leurs craintes initiales.

Si, parmi les vingt répondants, sept se sont installés dans le village dans les années nonante et six après l'année 2000, il faut noter que, dans les prochaines années, plusieurs nouvelles habitations devraient encore être construites aux alentours de la porcherie.

L'ancien bâtiment

En ce qui concerne le bruit, certains riverains habitants dans un rayon de 200 mètres de l'ancienne porcherie d'élevage perçoivent le cri des truies impatientes au moment du nourrissage qui se fait encore manuellement. Si ce bruit perçu deux fois par jour était gênant, il devient plus acceptable lorsque les voisins en ont compris l'origine.

Deux tiers des répondants ne ressentent que rarement ou jamais de nuisance due aux odeurs de l'ancienne porcherie. Par contre, 12% des répondants sont dérangés par les odeurs plusieurs fois par semaine et 24% plusieurs fois par mois. Ces odeurs sont qualifiées comme « nulles à légères » pour la moitié des personnes, et « légères à très fortes » pour l'autre moitié. Précisons encore que le transfert de l'activité d'engraissement vers le nouveau bâtiment a permis de réduire fortement les odeurs provenant de l'ancienne porcherie. Ce point est apprécié par les habitants les plus proches.

Quant à l'impact de l'ancienne porcherie sur le paysage, même si le bâtiment était là bien avant les nouvelles habitations, les riverains apprécieraient la plantation d'un écran végétal autour de celui-ci pour améliorer l'image de la ferme.

Enfin, il ressort de l'enquête que le charroi agricole ne semble pas déranger les habitants.

Le nouveau bâtiment d'engraissement

Aucun bruit ou désagrément dû au charroi n'est perçu par les répondants.

A la question « Pouvez-vous caractériser la fréquence des odeurs perçues ? », 60% des répondants disent ne pas percevoir d'odeurs, les autres la perçoivent plusieurs fois par semaine ou par mois mais précisent qu'il est difficile de déterminer l'origine de celles-ci, entre l'ancien et le nouveau bâtiment.

Par ailleurs, la majorité des répondants (75%) souhaite que le nouveau bâtiment soit mieux intégré dans le paysage par la plantation d'essences locales d'arbres (haies, vergers, ...). Cette préoccupation est présente dans l'esprit de l'éleveur depuis le début de la réflexion sur le projet. Dans le cadre du CRE, des plantations sont prévues en cette fin d'année 2007, avec le concours de Monsieur Hoyos (ISI-Haute Ecole Charlemagne) pour la réalisation des plans avec les étudiants en architecture paysagère de l'ISI Gembloux.

Enfin, 45% des répondants estiment que la valeur foncière des terrains et habitations a été modifiée suite à l'implantation de la nouvelle porcherie. Ce point nécessite une réflexion, même si aucun élément objectif n'est avancé pour étayer ces craintes. L'éleveur estime que ces craintes devraient partiellement s'estomper grâce à une bonne intégration paysagère du site combinée à un impact faible de l'élevage sur le quotidien des villageois.

Paroles de riverains

Voici un condensé de la discussion entre l'éleveur et ses riverains lors de la réunion du 19 juin.

Une participante, dont le domicile est très proche des porcheries, apprécie l'ouverture au dialogue des exploitants.

Un autre participant, même s'il souhaitait que la nouvelle porcherie soit implantée ailleurs car il craignait les nuisances olfactives, constate que les odeurs de la nouvelle porcherie sont quasi imperceptibles. Les nuisances dépendent fortement de la direction des vents. De plus, s'il apprécie la vie à la campagne, il reconnaît également que l'installation d'un jeune couple d'agriculteurs dans le village est garant du maintien d'un tissu rural et social dynamique au sein de l'entité.

Une personne habitant près de l'exploitation depuis plus de dix ans estime que la vue est dérangée par le nouveau bâtiment. Elle perçoit des nuisances olfactives mais dont l'origine (ancienne ou nouvelle porcherie) est difficile à identifier.

Un couple habitant près de l'ancienne porcherie souhaite que les abords des bâtiments soient visuellement aménagés. Ils ne perçoivent aucune nuisance.

Une participante estime que l'initiative des exploitants est très bonne, principalement parce qu'elle constate que les gens ne communiquent pas spontanément sur l'agriculture ou les nuisances qu'elle peut engendrer. L'enquête est une opportunité pour passer en revue certains points. Elle ajoute que l'exploitation de la nouvelle porcherie a permis de réduire fortement les nuisances issues de l'ancienne, qui étaient très désagréables. Elle ne cache pas une grande déception ressentie au moment de l'annonce du projet d'implantation de la nouvelle porcherie, car l'idée de « région rurale vierge » était menacée et sa première réaction par rapport aux exploitants a été : « Ils ne peuvent pas ».

Deux autres participants s'accordent pour dire que les activités de l'élevage font partie du rythme journalier. A Bruxelles, où ils habitaient auparavant, de nombreux bus passaient devant la maison le matin. En arrivant à Malèves, les beuglements des vaches ont remplacé le bruit des bus. « Après un temps, on s'habitue aux nouveaux bruits de la campagne et on ne les entend même plus », disent-ils.

3. Conclusions

Même si l'obtention du permis unique a donné lieu à de nombreuses discussions, au lancement d'une pétition et à une opposition au projet de nouvelle porcherie, le dialogue a toujours été présent entre l'éleveur et ses voisins. La nouvelle porcherie, en activité depuis un an, a permis à l'éleveur de s'installer comme indépendant et de gérer son activité.

Si des nuisances olfactives et sonores émanant de l'ancienne porcherie sont perçues, celles-ci sont nettement moindres depuis la mise en activité de la nouvelle porcherie.

En ce qui concerne la démarche de l'éleveur, les riverains apprécient l'ouverture au dialogue et la transparence dont M. et Mme Godfriaux-Warnier font preuve depuis le début de leur réflexion. Cet exemple de démocratie participative encourage les bonnes relations entre les citoyens agriculteurs et non agriculteurs.

Par leur démarche constructive, l'exploitation Godfriaux-Warnier peut être prise comme un exemple ; son expérience méritant d'être vulgarisée dans nos campagnes.

Cette communication a été rédigée avec la collaboration de B. Rixen (Filière Porcine Wallonne).

